

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE**

Membres en exercice : 35

Membres présents : 30

Procurations : 5

VOTES : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 28 AVRIL 2026

N° 2026/4/11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le vingt-deux avril deux mille vingt-six.

Présents

Mesdames et Messieurs ACHARD Liliane, ALBRAND Guy, AUBIN Daniel, AUDIER Nathalie, BAULET Bertrand, BERTOCHIO Cédric, BOISSERENQ Josiane, BONNAFFOUX Joël, BREARD Jean-Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, DISDIER Ludovic, DUBOIS Dominique, DURIF Marlène, FARAMAZ Monique, GARNIER Marie-Josée, KUENTZ Adèle, MERLIER Michèle, MIGNON Anthony, POTIN Sandra, PRINTEMPS Nicole, REYNAUD Laurent, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine et VANDENABEELE Magali.

Absents excusés

Mesdames et Messieurs BETTI Alain, CAVALLINO Frédéric, LALLEMAND Chloé, LESBROS Pascal et ROSTAING Hugo.

Procurations

Monsieur BETTI Alain donne procuration à Monsieur ROUX Lionel ;
Monsieur CAVALLINO Frédéric donne procuration à Madame BOISSERENQ Josiane ;
Madame LALLEMAND Chloé donne procuration à Monsieur REYNAUD Laurent ;
Monsieur LESBROS Pascal donne procuration à Madame ACHARD Liliane ;
Monsieur ROSTAING Hugo donne procuration à Madame SAUNIER Clémence.

Monsieur le président constate que le quorum est atteint.
Madame SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

Objet : Désignation des représentants de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance au sein du syndicat mixte du SCOT Gapençais

Il est rappelé à l'assemblée que par délibération n° 2014/7/2 du 28 octobre 2014, la communauté de communes de la Vallée de l'Avance a entériné la prise de compétence SCOT en qualité de compétence obligatoire suite à la publication de la loi ALUR du 24 mars 2014 et à la modification de l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

En conséquence, la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) est désormais membre de l'Etablissement Public SCOT, en substitution de ses communes membres.

A la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de procéder à de nouvelles élections afin de désigner les délégués de la collectivité qui siègeront au SCOT ;

Monsieur le président rappelle que selon l'article L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués peuvent être issus soit du conseil communautaire soit du conseil municipal de leur commune.

Il ajoute l'obligation pour la collectivité d'avoir seize représentants titulaires et seize représentants suppléants pour siéger au conseil syndical du SCOT.

Il est préférable que toutes les communes soient représentées mais ce n'est pas une obligation.

Monsieur le président propose de procéder à l'élection des membres.

Il précise que l'élection des membres peut se faire au scrutin public à la demande du quart des membres présents ou au scrutin secret à la demande du tiers des membres présents.

A l'unanimité des membres présents, le vote a lieu au scrutin public.

Monsieur le président recueille les candidatures de :

Communes	Titulaires	Suppléants
Avançon	SAMUEL Anthonys	CHEVALIER Florence
La Bâtie-Neuve	BONNAFFOUX Joël	BAILLE Jacqueline
La Bâtie-Vieille	BOURGADE Béatrice	SCACCIANOCE David
Bréziers	DUBOIS Dominique	DELAGE Nathalie
Espinasses	ESMIEU Natacha	SAUNIER Clémence
Montgardin	CIFOLELLI Nicolas	PARET Gilles
Piégut	KUENTZ Adèle	FINIELS Marie-José
Rambaud	FABRE Claude	TAIX Marie-Laure
Remollon	BAULET Bertrand	AUDIER Nathalie
Rochebrune	COTTI Marie-José	ARNOUX Véronique
La Rochette	COGORDAN André	CHAIX Christian
Rousset-Serre-Ponçon	MOREL Cynthia	SAUMONT Catherine
Saint Etienne-Le-Laus	GARNIER Marie-José	BOUDOUARD Jean-Luc
Théus	PIFFETEAU Franck	BERTOCHIO Cédric
Valsерres	TOURNIAIRE Marc	SARRET Jean
Venterol	TAIX Yannick	UBAUD Nathalie

Il est procédé au déroulement du vote.

Après vote au scrutin public, les résultats sont les suivants :

Nombre de votes 35
Nombre d'abstention 0

Ont obtenu :

Communes	Titulaires	Nombre de voix	Suppléants	Nombre de voix
Avançon	SAMUEL Anthonys	35	CHEVALIER Florence	35
La Bâtie-Neuve	BONNAFFOUX Joël	35	BAILLE Jacqueline	35
La Bâtie-Vieille	BOURGADE Béatrice	35	SCACCIANOCE David	35
Bréziers	DUBOIS Dominique	35	DELAGE Nathalie	35
Espinasses	ESMIEU Natacha	35	SAUNIER Clémence	35
Montgardin	CIFOLELLI Nicolas	35	PARET Gilles	35
Piégut	KUENTZ Adèle	35	FINIELS Marie-José	35
Rambaud	FABRE Claude	35	TAIX Marie-Laure	35
Remollon	BAULET Bertrand	35	AUDIER Nathalie	35
Rochebrune	COTTI Marie-José	35	ARNOUX Véronique	35
La Rochette	COGORDAN André	35	CHAIX Christian	35
Rousset-Serre-Ponçon	MOREL Cynthia	35	SAUMONT Catherine	35
Saint Etienne-Le-Laus	GARNIER Marie-José	35	BOUDOUARD Jean-Luc	35
Théus	PIFFETEAU Franck	35	BERTOCHIO Cédric	35
Valsertes	TOURNAIRE Marc	35	SARRET Jean	35
Venterol	DA SILVA Martine	35	DE LUCA Régine	35

Ayant obtenu la majorité absolue, les conseillers communautaires et municipaux cités ci-dessus sont élus représentants titulaires ou suppléants du conseil syndical du SCOT.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Le président de la Communauté de
Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

Monsieur Joël BONNAFFOUX

Le secrétaire de séance

Madame Christine SPOZIO



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en préfecture le 30 avril 2026.

Et de la publication, le 05 mai 2026.

(Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication).